

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Téléphone : 03.21.33.30.88

Mél : communedecolembert@wanadoo.fr

Site : www.colembert.fr



REGLEMENT INTERIEUR

Le centre de loisirs 2024 sera ouvert aux enfants de Colembert du lundi 29 juillet au vendredi 23 août 2024

*Les enfants des communes voisines sont acceptés dans la limite des places disponibles.
Nous accueillons les enfants à partir de 4 ans et de moins de 16 ans au 29 juillet 2024.*

Du lundi au jeudi de 14 h à 18 h 30
Le vendredi toute la journée de 9 h à 17 h

Ces horaires sont modulables en fonction des activités.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs.

Au delà de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Chaque jour, l'enfant viendra avec un sac à dos dans lequel il y aura : bouteille d'eau, goûter, casquette, crème solaire, k-way)

Il est demandé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeurs (bijoux, portable, argent, switch...)

En cas de perte, le centre ne pourra être tenu responsable.

L'équipe d'animation

Le centre de loisirs sera encadré par Madame Emilie Soudain qui sera entourée d'une équipe d'animateurs titulaires du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur ou en cours de formation.

Les activités

Au programme seront proposées toutes les activités permettant l'épanouissement des enfants, l'apprentissage du respect de l'autre, la vie en groupe et l'autonomie : promenades, découverte de leur environnement, jeux d'extérieur, travaux manuels, vélo, La commune et le directeur tiennent à votre disposition et à tout moment le texte intégral du projet éducatif et du projet pédagogique élaborés pour le centre de loisirs 2024. N'hésitez pas à le demander et à le consulter.

Tarification : La CAF participe au financement du centre de loisirs.
Le règlement s'effectue à l'inscription.
(toute semaine inscrite ne sera pas remboursée)

Paiement de préférence par chèque à l'ordre du trésor public

1) Pour les enfants **de Colembert et des communes de Le Wast, Belle Houllefort, Nabringhen, Alincthun et Henneveux, Brunembert** (Ces communes participent au financement du centre pour les enfants de leur commune) :

23 euros/semaine pour un enfant

20 euros/semaine et par enfant à partir de 2 enfants de la même famille

2) **Pour les enfants extérieurs à Colembert et aux communes citées ci-dessus :**

Le tarif est doublé en suivant le même principe par semaine : 46 euros/enfant et 40 euros par enfant à partir de 2 enfants de la même famille.

3) **Pour les familles bénéficiaires du RSA, AAH, ASS :** une réduction de 10 % est accordée sur présentation d'un justificatif. (Joindre une copie lors de l'inscription).

Attention :

La commune n'étant pas agréée, les tickets loisirs ne sont pas acceptés.

Les familles bénéficiant de l'aide au temps libre doivent remettre une copie du feuillet délivré par la CAF et garder impérativement l'original pour bénéficier de la réduction prévue.

LES INSCRIPTIONS :

La commune fixe un nombre maximum d'inscription à 100 enfants.

Une permanence sera assurée pour les inscriptions le :

samedi 08 Juin de 9h30 à 11h30 à la mairie.

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer ce jour-là pourront déposer le dossier en Mairie.

Veuillez vous munir des formulaires ci-joints, documents obligatoires qui doivent figurer dans le dossier d'inscription de votre enfant :

- **une photocopie de votre carte CAF ou de l'entête d'une attestation CAF,**
- **la photocopie du carnet de vaccination avec le nom de votre enfant.**

Le nombre d'enfants accueillis étant limité, les inscriptions seront effectives dès le dépôt du dossier complet.

La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi 28 juin.

Au-delà de cette date et pour tous renseignements particuliers merci de contacter :

Mme Sophie DENIS
21 Rue de la Linoterie
62142 COLEMBERT (06/20/48/58/74, le soir)

SIGNATURE DES PARENTS
(Précédée de « lu et approuvé »

Nom :	Inscription
Prénom :	
Date de naissance :/...../.....	

Cadre réservé – Ne pas Remplir

Autorisation Parentale

ACCUEIL de loisirs de Colembert

Août 2024

Je, soussigné,

Autorise mon enfant :

Né(e) le :

Adresse :

Ville :

A fréquenter l'accueil de Loisirs de Colembert pour la période du :

Mois d'Août 2024 :		
1	Semaine du 29 Juillet au 02 Août	
2	Semaine du 05 Août au 9 Août	
3	Semaine du 12 Août au 16 Août	
4	Semaine du 19 Août au 23 Août	

- A participer à toutes les activités du Centre de Loisirs.
- J'autorise que mon enfant soit pris en photo dans le cadre des activités et j'autorise la diffusion de ces photos (presse, site de la municipalité)

Je prends connaissance du règlement intérieur, que j'approuve. Je m'engage à les respecter et certifie que les renseignements portés sur cet imprimé sont exacts. J'ai été informé qu'un protocole sanitaire me sera remis au moment de l'inscription.

Signature des parents,

Fiche de Suivi Enfant
Centre de loisirs de Colembert
Août 2024

Inscription	Nom Prénom

Cadre réservé – Ne pas remplir

L'enfant : Nom : Prénom : Date de Naissance : Lieu de Naissance :	Responsable de l'enfant : Nom Prénom : Adresse : Ville : Tél : Mail
--	---

Organisme versant les prestations familiales : ... N° Allocataire CAF Calais: Profession du père : Employeur : Profession de la mère : Employeur :	N° Sécurité Sociale : En cas d'accident : Hôpital Clinique Médecin traitant : Ville : Tél :
---	---

Autorisez vous votre enfant à repartir seul ? <p style="text-align: center;">OUI NON</p> Si non, quelles sont les personnes autorisées A reprendre l'enfant :	Je, soussigné(e),, père, mère, tuteur de, autorise le directeur du centre à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation ou de chirurgie. Fait à, le Signature du responsable légal
--	--

Allergies : Problèmes particuliers :	Manque au dossier	Etat paiement
		Total :€..... CHEQUE – ESPECES Payé le :/...../.....

Photocopie du carnet de santé pour vaccinations
obligatoires

Cadre réservé – Ne pas remplir